

Proche,

Efficace,

Solidaire...

- Mars 2025 -



**Edito** : La montée des extrêmes droites atteint un niveau particulièrement inquiétant et dangereux. Comment pouvons-nous imaginer qu'en démocratie il puisse y avoir, sans conséquence, des saluts Nazis et décomplexés au plus haut niveau ?

Qu'un pays ait pu s'engager dans l'extermination et la déportation d'un peuple avec le soutien actif ou passif de nations occidentales ? Que des pays marqués dans leur chair et leur histoire par le fascisme voient un gouvernement d'extrême droite à leur tête, ou connaissent une très forte poussée aux dernières élections ?

Que de nombreuses nations basculent, Hongrie, Inde, Argentine... ou sont sur le fil.

En France, nous avons évité le point de bascule aux dernières élections mais sans que cela ne modifie les dangereux glissements opérés au plus haut niveau de l'Etat.

Jouer avec le feu de l'ultra droite n'est pas sans conséquence. Le 16 février une trentaine d'extrémistes a attaqué des locaux d'une association culturelle des travailleurs immigrés de Turquie où se déroulait une projection d'un film contre le Fascisme. Un militant CGT y a été gravement tabassé à l'arme blanche. Les extrémistes sont repartis en scandant « Paris est nazi ». Face à cette illustration parmi d'autres des exactions commises par l'ultra droite, quelle réaction du ministre de l'Intérieur ? Aucune...

Tout au plus, acculé, a-t-il répondu à une question à l'Assemblée en renvoyant dos à dos les victimes et les auteurs de l'attaque... D'une inconséquence sans nom. Lamentable. Dangereux. Le constat est clair, pour préserver le capital, le pouvoir préfère le fascisme.

Pourtant, l'urgence sociale et environnementale nous oblige à agir et à ne pas nous tromper de cibles. **Plus que jamais, faisons vivre les valeurs humanistes et de solidarité, mobilisons-nous pour répondre aux besoins fondamentaux et défendre les droits de toutes et de tous.**

*... ne nous résignons pas, agissons !*



## SOMMAIRE :

p. 2	: SEMOP : Externalisation des collèges acte II
p. 3	: Collèges : Maintenance en danger
p. 3	: Elancourt : Fermeture du site en urgence
p. 4	: Assistants familiaux : Quelle reconnaissance ?
p. 5	: Formation professionnelle : Consultation CGT
p. 5	: Lignes Directrices de Gestion : Enjeux massifs !
p. 6	: Ça bouge dans les directions
p. 7	: Calendrier des instances à venir
p. 7	: Retraite : Négociations et mobilisations
p. 8	: Un monde à deux vitesses qui explose...
p. 9	: Environnement au CD : Où es-tu ? Où es-tu ?
p. 9	: Égalité Femme – Homme au CD : Agissons !
p. 10	: Infos droit : Temps partiel et Logiciel des Frais de déplacement
p. 10	: La CGT à votre rencontre

*Vous souhaitez retrouver une information spécifique dans la prochaine Feuille de Chou CGT ?  
Vous souhaitez nous faire remonter l'actualité de votre service ? Contactez-nous !*

## SEMOP : Externalisation des collèges acte II

Dans la Feuille de Chou de novembre, nous vous informions du projet institutionnel de la création d'une nouvelle SEMOP pour les services d'entretien et de restauration scolaire dans les collèges Yvelinois. La CGT a de nouveau demandé la réinternatisme de cette mission de service public et de ses agents plutôt que de favoriser les profits d'une entreprise privée et de ses actionnaires.

Le projet de SEMOP est passé au CST du 7/11/2024 puis à l'assemblée départementale.

**La CGT a engagé une consultation des agents concernés** en allant depuis janvier à leur rencontre, dans les établissements scolaires. Cette démarche nous permet de porter l'expertise des agents de restauration et d'entretien auprès de l'institution lors des réunions de consultation avec les organisations syndicales.

**Certaines de nos demandes sont mentionnées dans le cahier des charges.** A titre d'exemple, nous avons souligné à de multiples reprises que le recours aux contrats précaires (CDII) constituait un problème majeur pour les équipes et pour les agents concernés.

- Nous avons obtenu que le non-recrutement ou du moins le faible recours aux contrats précaires serait un des critères de sélection qui fera partie de la négociation dans le cahier des charges.
- L'institution s'engage également à prévoir et enclencher rapidement des pénalités pour manquements au cahier des charges, conformément à notre demande.
- ➔ **La CGT poursuit sa démarche de consultation pour faire remonter les besoins et les réalités de terrain POUR :**

- Gagner des avancées sociales,
- Améliorer les conditions de travail,
- Revaloriser les rémunérations,
- Mettre fin à l'emploi précaire,
- Développer une restauration de qualité,
- Prendre en compte les aspects environnementaux...



## Collèges : Maintenance en danger

L'institution envisage une nouvelle organisation pour la maintenance bâtementaire des 113 collèges yvelinois. Sur fond de rigueur budgétaire, elle envisage moins de moyens, moins de personnel pour la maintenance et la sécurité du personnel et des élèves au sein de ces établissements scolaires.

La CGT a mis en place un groupe de travail avec les agents de maintenance syndiqués et volontaires pour fixer ensemble le cap et l'action syndicale. Là aussi, la CGT a lancé une démarche de consultation auprès des agents concernés en allant à leur rencontre.

De l'ensemble de ces échanges ont été décidés d'organiser 3 temps de réunions en mars (Heure mensuelle d'information syndicale) avec les agents de maintenance des collèges.

→ La réflexion et l'action collective sont en marche !



## Elancourt : Fermeture du site en urgence

Des contrôles engagés en février ont révélé des dysfonctionnements majeurs dans le système de sécurité incendie du bâtiment Villedieu d'Elancourt. Ces défaillances graves se sont surajoutées à d'autres difficultés précédemment diagnostiquées. **Au regard de l'urgence de la situation et des risques encourus le bâtiment a été fermé en urgence en février.**

Ce site hébergeait 85 agents des services Enfance, Sociaux, PMI et Accueil intervenant sur les communes d'Elancourt, La Verrière, Coignières et Maurepas. Il hébergeait également des permanences du Pôle Insertion et de partenaires extérieurs (ARPEIJE).

**Le personnel d'Elancourt a été réparti sur les sites de Maurepas, Plaisir et Trappes, occasionnant les déménagements internes dans ces services.**

Nous saluons l'ensemble du personnel de Trappes, Plaisir et Maurepas, des sites accueillants, qui savent illustrer, une nouvelle fois, leur faculté d'adaptation et de solidarité entre collègues au service de la population.

Nous saluons également l'ensemble des professionnels qui se sont mobilisés en urgence dans le traitement de cette situation (direction, services supports et logistiques, services RH et service prévention).

Enfin, nous exprimons notre soutien plein et entier auprès de l'ensemble des professionnels du site d'Elancourt qui subissent avec la brutalité de l'urgence des chamboulements majeurs dans leurs organisations du travail, leur cadre professionnel, avec de potentielles répercussions personnelles pour certains.

La Formation Spécialisée Santé Sécurité et Condition de Travail (F3SCT) s'est réunie en urgence le 20 février. Dans ce cadre, il a notamment été acté des principes de suivi étroit de la situation et de possibilité de réajustements d'organisations si nécessaire.

→ La CGT est vigilante sur l'impact pour les professionnels, la population et les missions de services publics. Les élus CGT en F3SCT restent en lien avec les professionnels impactés.



# Assistants Familiaux : Quelle reconnaissance ?

**Les missions des Assistants Familiaux constituent le pilier du dispositif de protection de l'enfance en matière d'accueil des enfants confiés au service de l'ASE.**

La CGT œuvre depuis des années au plan national et au au sein de notre collectivité pour la reconnaissance légitime de leur rôle, l'amélioration de leurs droits et de leur rémunération.

**Par la mobilisation des professionnels appuyée par la CGT, nous avons obtenu à travers la loi Taquet de 2022 un certain nombre d'avancées.**

Nous pouvons en faire un premier bilan.

**Pour mémoire, nous avons notamment obtenues dans cette loi :**

- Principe du SMIC au premier enfant,
- Garantie de progressivité en fonction du nombre d'enfants accueillis,
- Maintien d'une partie de la rémunération en l'absence d'accueil effectif prévu au contrat de travail par l'agrément, du fait de l'employeur,
- Principe du droit au repos.



**Nous observons que malgré des avancées obtenues par cette loi, il reste fort à faire.**

**En ce qui concerne le droit au repos**, la proposition reste insuffisante dans la mesure où la possibilité est laissée à l'employeur, le texte ne formalisant aucune contrainte qui garantisse cet engagement.

Dans la réalité, beaucoup d'assistants familiaux ne posent pas de congés au vu des contraintes liées à l'exercice des missions, de la problématique des enfants, mais également de la difficulté à trouver des relais dans un contexte de perte d'attractivité de la profession.

**En ce qui concerne les tiers bénévoles**, cette loi permet pour les enfants d'être accueillis ou d'être accompagnés sur le plan éducatif par des tiers sans cadre professionnel : tiers bénévole, mise en avant du recours au tiers digne de confiance, mentorat sont évoqués.

Ces solutions sont une remise en question des qualifications nécessaires pour garantir le suivi et la protection des enfants, pour des raisons économiques très claires.

Malgré nos alertes, notre collectivité s'est emparée de cette possibilité en la menant à marche forcée.

De plus, lors des temps d'échanges que nous avons au sein du collectif national CGT AssFam, nous constatons que **depuis la Loi Taquet les inégalités entre territoires sont renforcées.**

Ces professionnels subissent une pression en lien avec leurs agréments du fait de leur situation de contractuels. Dans ce contexte, certains Départements, comme celui des Yvelines, ont apporté sous pression des modifications à leur agrément, avec comme objectif de supprimer artificiellement des places vacantes afin de ne pas avoir à les rémunérer. L'objectif est clairement économique en contournant le principe d'indemnité d'attente sur les places vacantes obtenu dans la loi Taquet.

Dans d'autres collectivités, des droits nouveaux ont été obtenus améliorant l'application de la Loi. Ainsi, **dans les Bouches du Rhône**, sur fond de mobilisations des professionnels et de la CGT, une **compensation de la prime SEGUR** a été obtenue avec un 1<sup>er</sup> versement prévu en juillet 2025 et le 2<sup>ème</sup> en janvier 2026. Des améliorations sont possibles et nécessaires !

Dans les Yvelines, nous soutenons cette demande de mesure compensatoire. Elle serait un marqueur fort de la reconnaissance de ces professionnels engagées 24H/24H auprès des jeunes qui leurs sont confiés.

**Ainsi, nous le voyons, de nombreux droits sont à améliorer et/ou à conquérir.**

La CGT propose notamment l'intégration des assistants familiaux au statut de la fonction publique territoriale. Cela permettrait la sortie de la précarité et l'arrêt des inégalités entre territoires.

Dans les Yvelines, avec les assistants familiaux, nous portons de nombreuses propositions (frais de déplacements, compensation SEGUR, taux de sujétion, équipement etc.). En mars, lors d'une prochaine réunion des syndiquées CGT AssFam nous ferons un point pour les enrichir et les porter.

**→ Pour la légitime reconnaissance des professionnels et de notre métier, mobilisons-nous !**

# Formation professionnelle : Consultation CGT

Comme annoncé, nous avons engagé une consultation du personnel pour recueillir vos avis et vos attentes en termes de formations professionnelles.

**Cette consultation est à présent close. Plus d'une centaine d'agents nous a répondu,** nous les remercions chaleureusement pour leurs retours.

Nous allons à présent exploiter ces données, vos nombreux commentaires et propositions.

- A partir de l'analyse des réponses, **nous interpellons l'administration, en mars,** pour porter vos propositions, en particulier en termes d'offre de formation.
- **Nous en ferons également un retour à l'ensemble du personnel.**



Formation Tortue illustrée\*  
\* Enfin, je crois...

## Lignes Directrices de Gestion : Enjeux massifs !

Au Comité Social Territorial du 27 mars 2025 nous sera soumis pour avis les Lignes Directrices de gestion (LDG) de notre collectivité. **Ces LDG déterminent la politique du personnel pour les années à venir.**

Au terme de la loi, les lignes directrices de gestion visent notamment à :

- **Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC).
- **Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels** ; pour rappel les Commissions Administratives Paritaires (CAP) n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion, les LDG sont donc essentielles en termes de critères d'éligibilité et de ratios d'avancement.
- **Favoriser en matière de recrutement l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers**, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

**Vos représentants CGT se saisissent de l'étude de ces LDG pour porter des propositions en matière de :**

- **Égalité Femme – Homme** : Nous avons élaboré un dossier CGT, il sera présenté au personnel le 11 mars,
- **Déroulement de carrière du personnel contractuel** : Propositions du Guide CGT enrichies,
- **Plan de promotion du personnel titulaire** : Propositions du Guide CGT enrichies,
- **Évolution des métiers et des compétences au regard de la transition environnementale** : Les LDG précédentes ne prenaient pas en compte ces évolutions qui nous semble incontournables,
- **Plan de formation** : Propositions d'améliorations à partir de la consultation du personnel menée,
- **Dispositifs de lutte contre toute forme de discriminations** : Pour libérer la parole et protéger chacun.e,
- **Politique salariale** : Pour une politique adossée sur des critères objectifs, justes et transparents.
- **Évolution de l'effectif** : Pour consolider les postes et inverser l'hémorragie.

→ **Nous vous informerons des suites qui seront réservées...**



# Ça bouge dans les directions

Le Comité Social Territorial du 13 février 2025 était consacré à la présentation du projet de **réorganisation globale de l'organigramme de notre collectivité**.

De fait, l'arrivée d'un nouveau Directeur Général des Services est fréquemment suivie de réorganisations.

En instance, nos interventions se sont concentrées sur le sens du projet présenté et sur des alternatives possibles qui auraient permis de conforter le travail en mode projet à partir de directions à vocations transverses (RH, Finance, Juridique, Environnement, Relation Usagers).

Nous avons également soulevé des points de cohérences que nous ne retrouvons pas en termes de missions et de rattachement.

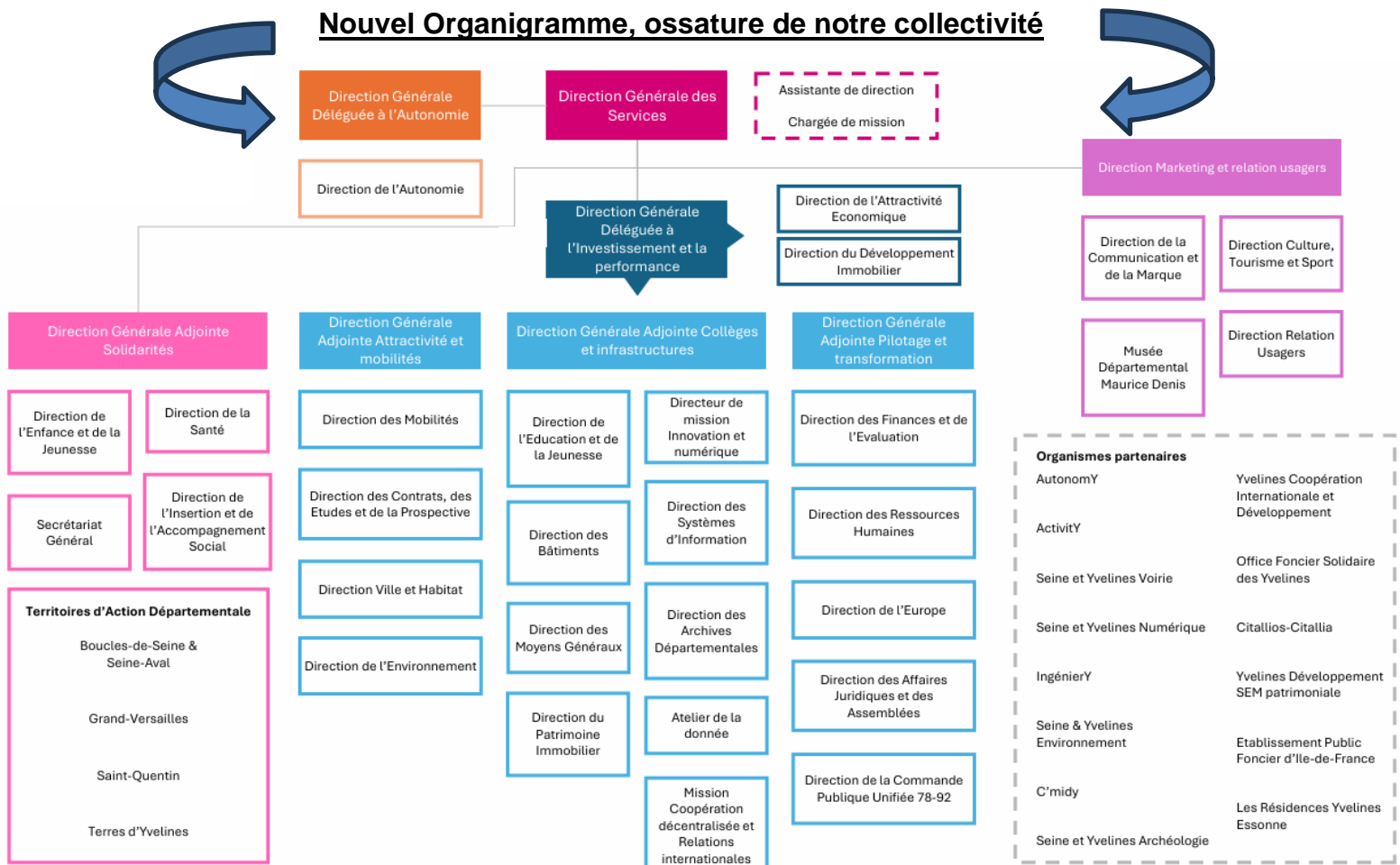
La présentation faite par le DGS et les échanges qui ont suivis ont montré que le fil conducteur sous-jacent à l'ensemble de la réorganisation était lié à une vision économique et financière de nos directions, de nos missions. Le squelette de notre collectivité est donc réorganisé sous l'angle prioritaire de la gestion des contraintes budgétaires, de l'optimisation et des financements.

Nous aurions préféré un autre cap, mais « en même temps » (comme dirait l'autre), nous ne sommes guère surpris. L'essentiel à présent sera de suivre les répercussions qui pourraient s'enclencher après cette réorganisation globale de l'organigramme.



➔ La CGT sera vigilante sur les suites qui pourraient être données dans les services.

## Nouvel Organigramme, ossature de notre collectivité



# Calendrier des instances à venir



Les prochaines instances à venir réunissant des représentants de l'administration et des organisations syndicales sont les suivantes :

**4 mars** : Réunion de « Concertation – Négociation »

**11 mars** : Réunion de « Concertation – Négociation »

**13 mars 2025** : Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Condition de Travail (F3SCT)

**27 mars** : Comité Social Territorial (CST)

**Fin mars – Début Avril** : Réunion de travail sur la SEMOP

**10 avril** : Réunion de « Concertation – Négociation »

Le rôle et le fonctionnement des instances sont présentés sur notre site (rubrique « Instances »).

L'ordre du jour des instances est fréquemment connu quelques jours avant. Pour les F3SCT et CST, l'ordre du jour est mis en ligne sur notre site au plus tard 7 jours avant.

Vous pouvez d'ores et déjà trouver celui de [la F3SCT du 13 mars](#).

➔ Vos représentants CGT sont à votre disposition pour échanger sur les sujets abordés en instance.

## Retraite : Négociations et mobilisations

Les négociations entre patronat et syndicats ont débuté en février sur notre système de retraite, elles doivent se clore « début juin ».

Pour la CGT, l'objectif n'est pas d'amender mais bien d'abroger la très contestée réforme qui fait passer de 62 à 64 ans l'âge légal de départ à la retraite. Le financement de cette abrogation est possible, la CGT porte de nombreuses propositions pour aller chercher de nouvelles recettes.

Au-delà de l'abrogation, elles permettraient de garantir la pérennisation de notre système par répartition, l'amélioration des droits à pension (reconnaissance de la pénibilité, abaissement de l'âge à 60 ans, revalorisation du minimum vieillesse, égalité Femme-Homme...).

Cependant, les négociations s'annoncent tendues. Le patronat veut exclure toute augmentation de sa contribution financière et



### Quelques chiffres sur les retraités :

- 17 millions de retraités en France,
- 50 % ont des pensions < au SMIC,
- 1,4 million sont considérés comme pauvres (retraites < à 965 €/mois),

### Dans la fonction publique territoriale :

- Pension moyenne = 1 263 €/mois,
- 50 % des retraités < 1 250 €/mois,
- 30 % sont au minimum garanti.

### Égalité Femme – Homme :

- 40 % de pension en moins pour les femmes (moyenne des droits directs)

le gouvernement veut faire obstacle à la recherche de financement adossé sur une nouvelle répartition des richesses.

Dans ce cadre, **l'unité syndicale et la mobilisation sont primordiales. La CGT s'y emploie.**

**Pour appuyer les négociations en cours, agissons :**

- **Pour toutes et tous : Samedi 8 mars,**  
Pour l'égalité Femme – Homme, en particulier pour la retraite.
- **Pour les retraité.e.s :** Jeudi 20 mars,  
Manifestations des retraités pour la revalorisation des pensions.

Plus d'infos en ligne sur notre site :

- [Retraites : une FAQ pour comprendre ce qui se passe](#)
- [Retraite : Publication du rapport de la Cour des Comptes.](#)
- [Travail, salaire, retraite, égalité Femme – Homme : le 8 mars, on agit !](#)

# Un monde à deux vitesses qui explose...

**En France**, sur la période COVID de mars 2020 à janvier 2022, l'indice boursier du CAC 40 a été multiplié par deux (source Euronext). Depuis 2019, **la fortune des milliardaires français a augmenté de plus de 24 milliards** d'euros au total, soit 13 millions d'euros par jour.

**A l'échelle mondiale, en 2024 la fortune des milliardaires a augmenté de 2 000 milliards** de dollars, soit trois fois plus vite en 2024 qu'en 2023. En moyenne, près de 4 nouveaux milliardaires sont apparus chaque semaine.

« Une nouvelle oligarchie aristocratique, héritière de milliers de milliards, exerce un pouvoir tentaculaire sur nos systèmes politiques et économiques. L'oligarchie milliardaire prend toujours plus d'ampleur pendant que la classe moyenne peine à joindre les deux bouts ».

« Le coût humain de l'exploitation systématique des personnes les plus pauvres, des personnes racisées, des femmes et des groupes marginalisés est colossal. » (extraits rapport OXFAM) .

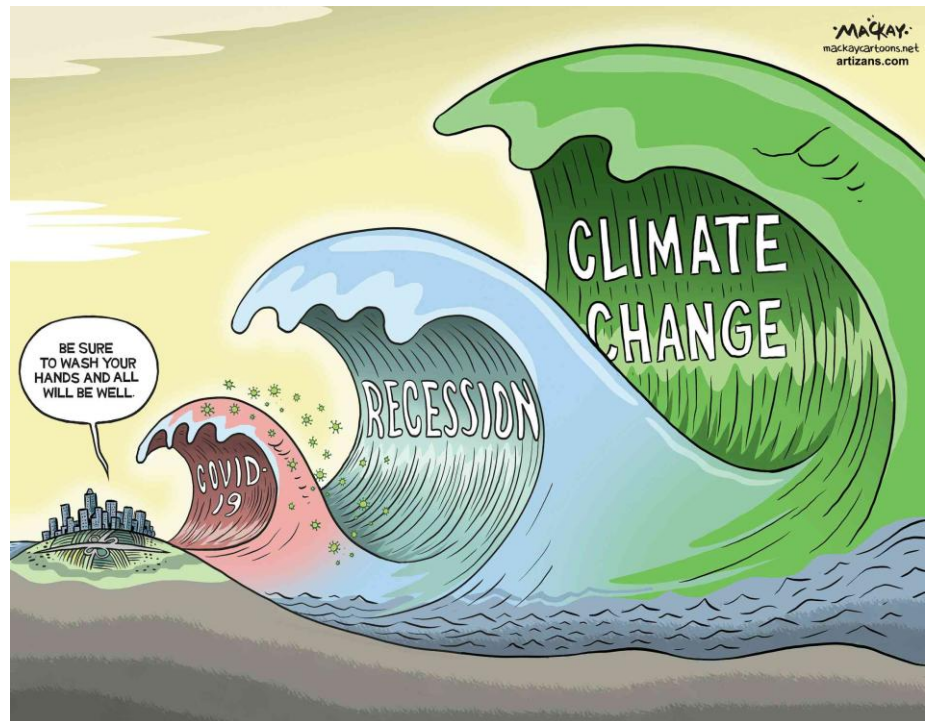
**Alors que les milliardaires voient leur fortune atteindre des niveaux sans précédent, les personnes prises au piège de la pauvreté dans le monde entier font face à des crises multiples.**

Des recherches de la Banque mondiale montrent que 8 % seulement de l'humanité vit dans des pays où les niveaux d'inégalités sont faibles. Oxfam et Development Finance International ont fait état dans le rapport « *Indice de l'Engagement à la réduction des inégalités 2024* » de tendances négatives dans la grande majorité des pays depuis 2022. Quatre pays sur cinq ont appliqué des coupes budgétaires dans les secteurs de l'éducation, de la santé et/ou de la protection sociale. Quatre sur cinq se sont attaqués à la fiscalité progressive, et neuf sur dix ont vu reculer les droits du travail et les salaires minimums.

En France, nous subissons les mêmes logiques et accroissement des inégalités.

Nous avons la capacité de mettre en œuvre collectivement des transformations majeures et à nous mobiliser en développant des moyens dantesques pour faire face à une crise mondiale. La pandémie du COVID l'a montré... Cette période a également prouvé **l'importance vitale de certains métiers et des services publics**, ils ont été applaudis le temps de passer les vagues Covid puis sont retombés dans l'exploitation et l'oubli austéritaire.

**Face aux urgences sociales et environnementales, les changements d'ampleurs sont possibles ET nécessaires... MAIS... les puissances publiques, sur fond d'oligarchie, préfèrent s'employer à préserver et renforcer le système capitaliste.**



**Pire, pendant que la maison brûle, on entrave les pompiers...**

La politique de table rase des modestes politiques de solidarités, de lutte contre les discriminations et de protection de l'environnement aux Etats-Unis en est l'illustration. En France nous ne sommes pas en reste.

Pour supprimer la visibilité des problématiques réelles on casse les thermomètres.

Ainsi, nombre de militants associatifs et syndicaux sont pointés du doigt et entravés.

Actuellement, sous prétexte d'économies budgétaires nos systèmes de solidarités et notre protection sociale sont sans cesse attaqués, il en est de même sur les enjeux environnementaux (ex : Un vote au Sénat pour supprimer l'Agence Bio, des appels politiques à supprimer l'Ademe et l'Office français de la biodiversité...).

**La nécessaire transformation sociale et environnementale,  
Ne se fera pas sans nous, organisons-nous, mobilisons-nous !**



## Environnement au CD : *Où es-tu ? Où es-tu ?*

La question environnementale est une problématique transverse, qui s'impose à toutes et tous.

Par conséquent, elle ne doit pas être portée par les seuls agents de la Direction de l'Environnement, et de Seine Yvelines Environnement, mais être prise en compte et traitée par l'ensemble des directions.

**Or, cette transversalité n'est pas organisée.**

Suite au déploiement du [Radar Travail Environnement](#) que nous avons mené, nous avons interpellé l'administration pour demander un temps d'échange dédié avec le nouveau Directeur Général des Services. Ce dernier nous a reçu le 19 novembre, mais a balayé d'un revers de main ce sujet préférant aborder d'autres thématiques. Par contre, la DRH nous a informés qu'une réunion dédiée serait programmée en 2025 entre l'administration et les organisation syndicales. Nous attendons toujours une date.

Depuis septembre 2024, nous avons interpellé Madame Bristol, 12<sup>ème</sup> vice-présidente au Conseil Départemental en charge de ce sujet pour solliciter une rencontre. Malgré plusieurs écrits auprès d'elle au CD 78 (3 écrits), dans sa mairie (1 mail) et auprès de son secrétariat (en présentiel), elle ne nous a jamais répondu.

**Nous déplorons ce manque flagrant de de portage politique.**

➔ **Nous restons mobilisés et acteurs sur ce sujet et organisons une conférence en juin sur Alpha.**



## Égalité Femme – Homme au CD : Agissons !

Comme nous vous l'avons annoncé, nous organisons un Point Rencontre le 11 mars sur les questions d'Égalité Femme – Homme. Ce sera l'occasion de vous présenter le dossier que nous avons constitué, que nous transmettons à l'administration, avec de nombreuses propositions. :

**Point Rencontre CGT**

**Mardi 11 mars**

**Au RdC d'ALPHA de 12H30 à 14H30**

En présence d'Aude MARIN LA MESLEE, co-animatrice du Collectif Femmes Mixité de l'Union Départementale des Yvelines.

**Pour agir et se mobiliser 2 autres dates :**

➤ Nous appelons [à se mobiliser le 8 mars](#)

➤ Nous convions les syndiqué.e.s à une

**Journée d'étude CGT le 10 juillet :**

« *la place des femmes : lutter pour l'égalité et contre l'extrême droite* ». Nous contacter...



# Infos Droits

**Frais de déplacement :** Depuis février 2025, un nouveau logiciel est mis en place pour les demandes de remboursements.

→ Nous avons alerté la collectivité sur ces **défaillances** (limitation des frais) et demandons une résolution rétroactive pour les agents lésés.

**Temps partiel :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 le **droit au temps partiel est assoupli**.

Dorénavant, les agents en temps non complet, titulaires, stagiaires et contractuels, peuvent bénéficier de temps partiel sur autorisation au même titre que les agents à temps complet.

De plus, **la condition d'ancienneté d'un an qui était opposé aux agents contractuels est supprimée**. Ils peuvent à présent sans délais d'ancienneté solliciter un temps partiel sur autorisation, ainsi qu'un temps partiel de droit (naissance ou adoption d'un enfant).

Nous rappelons que le temps partiel sur autorisation est soumis à l'avis de l'autorité territoriale et qu'en cas de refus (motivé pour « nécessité de service »), il est possible de faire un recours auprès de la Commission Administrative Paritaire (CAP) pour les agents titulaires, ou de la Commission Consultative Paritaire (CCP) pour les agents contractuels.

→ Des représentants CGT siègent dans ces instances, vous pouvez nous contacter.



## La CGT à votre rencontre



Vos représentants CGT organisent régulièrement des tournées dans les services. Par exemple, en février nous sommes notamment venus à votre rencontre à Alpha, l'Hôtel du département, des collèges... Nous organisons également des temps d'échanges collectifs dans les services. Exemple, en février, nous l'avons notamment effectué pour les agents d'Elancourt et l'organisons pour ceux de la MEY, des Assistantes familiales, les Agents de maintenance en collèges... Ces rencontres s'effectuent en présentiel ou en Teams, sur le temps de travail (1H) ou hors temps de travail (midi) en fonction des souhaits et des possibilités des collectifs de travail.

→ Vous souhaitez un temps d'échanges collectifs dans votre service ?  
Contactez-nous, nous l'organiserons !

*Ensemble, nous sommes plus forts, Rejoignez-nous !*



### Bulletin de contact et de syndicalisation :

Je souhaite :  me syndiquer  prendre contact  participer à une formation « accueil »

Nom – Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Service : .....

Téléphone : ..... Email : .....

**Bulletin à retourner à :** Syndicat CGT Hôtel du Département 2, place André Mignot  
78000 Versailles. Mail : [cgt@yvelines.fr](mailto:cgt@yvelines.fr), Tel 06.71.78.55.10.